

SERVICE D'ACTION EDUCATIVE  
EN MILIEU OUVERT  
« AEMO »



*RAPPORT D'ACTIVITE*

*2*

*0*

*1*

*0*



## SERVICE D'ACTION EDUCATIVE EN MILIEU OUVERT ET A DOMICILE « AEMO-AEAD »

---

### CONTACT :

11, rue Michel Charaire  
92330 SCEAUX  
Téléphone : 01.47.02.66.33  
Fax : 01.47.02.36.28  
e-mail : contact.aemosceaux@avvej.asso.fr

### ACCES :

**RER (B2)** : Station « Sceaux »  
**Autobus** : au départ de la porte d'Orléans :  
128 arrêt Fontenay-Houdan  
188 arrêt Place Voltaire

---

### ACCUEIL :

Notre Service d'Action Educative intervient dans le milieu naturel de vie et s'adresse à des parents de très jeunes enfants dans toute la complexité de leur tissu relationnel, de leurs interactions affectives et émotionnelles, différentes selon l'histoire familiale et personnelle de chacun.

Ces parents peuvent être :

- mineurs ou jeunes majeurs, la prise en charge est à leur nom,
- majeurs, la prise en charge est au nom de leur enfant.

Effectif : 92 prises en charge familiales. Une seule prise en charge par famille, quel que soit le nombre de personnes suivies.

---

### MISSION :

L'action éducative nécessite à tout moment de prendre en compte le parent et son enfant, mais aussi son entourage : ami, famille, etc. L'aide proposée aux parents et à leurs enfants se situe à plusieurs niveaux :

- aide psychologique,
- aide concrète pour l'aménagement de leur cadre de vie (recherche de travail, de logement, de placement nourricier...),
- aide financière.

Toutes ces formes d'aide sont étroitement liées et la prévalence donnée à l'un ou l'autre aspect est fonction des besoins, à tel ou tel moment du déroulement de l'A.E.M.O. ou de l'A.E.A.D.

Le service n'est pas sectorisé. Cette optique de travail permet aux parents, dont l'instabilité géographique est très fréquente, et à leurs enfants, de garder le même service de référence à travers leurs pérégrinations. Les dossiers arrivant du 92 sont prioritairement retenus

---

### AGRÉMENTS – HABILITATIONS

- Aide Sociale à l'Enfance
- Justice

---

**STRUCTURE :**

**Direction :** Marie-Catherine RENEVOT

2 chefs de service, 10 éducateurs (trices), 2 psychologues, 1 psychiatre,  
1 secrétaire de direction, 2 secrétaires, 1 comptable, 2 agents de service

# RAPPORT D'ACTIVITE 2010



**AVVEJ – AEMO/AEAD de Sceaux  
11, rue Michel Charaire – 92330 Sceaux**



## **AEMO/AEAD « PETITE ENFANCE » Sceaux**

---

Si l'année précédente a été celle d'un réajustement interne dans le cadre de la décision associative de rattacher sous la même direction les deux services d'AEMO de l'AVVEJ sur le 92, **2010** aura été l'année des rencontres avec plusieurs de nos **partenaires institutionnels**.

C'est ainsi qu'en janvier, nous avons accueilli au service 6 personnes de **l'équipe de « La Rotourelle », gîte d'enfants** avec qui nous organisons des séjours séquentiels pour les enfants depuis de nombreuses années. La collaboration de grande qualité qui ne se dément pas, nous permet notamment de travailler les enjeux de la séparation enfant/parent à un rythme supportable par les uns et les autres.

Nous avons également eu deux rencontres de travail, d'une part en janvier avec Mme DELAIN, responsable du service **d'Aide Aux Mères** sur le 92 et d'autre part, en février avec **Familles et Cité**, à leur initiative. L'intervention de T.I.S.F (travailleuses d'interventions sociales et familiales) qu'offrent ces deux services, vient compléter notre travail d'AEMO ou d'AEAD, offrant une présence dans le quotidien familial et des observations tout à fait précieuses dans le cadre de nos missions de prévention, et de protection notamment en matière de petite enfance.

C'est la qualité de ce partenariat, ainsi que celui mené avec les services de l'A.S.E. (P.M.I., Assistantes sociales, équipes des services territoriaux), qui nous permet de construire ce que nous nous plaisons à appeler « le filet de sécurité », autour des jeunes enfants dans leur famille. Ce partenariat nous aide, entre autres, à supporter les dimensions anxieuses de situations souvent « sur le fil ».

L'AVVEJ, représentée par son directeur général adjoint et la directrice des deux services d'AEMO, a participé à la finalisation d'un document d'accord partenarial entre les services associatifs pratiquant l'AEMO sur le département des Hauts de Seine et l'A.S.E.

L'année 2010 aura également été traversée par des turbulences sociétales (montée de la précarité, déstabilisation des institutions [P.J.J., Tribunaux notamment] dont les attentes de réorganisation et de repères, ne sont pas sans impact sur notre travail avec les familles.

Nous avons notamment été confrontés à une **montée des procédures judiciaires** (avocats de plus en plus présents aux audiences notamment dans le cadre de conflits parentaux, plainte nominale et menace contre une salariée du service, assignation à témoigner dans un procès d'assises pour infanticide...) : des situations fortes qui nous ont mis en tension, dans le ressenti d'une position qui nous est moins familière que l'accompagnement éducatif et les alliances avec les parents qu'il induit. Comment résister face au sentiment d'impuissance voire « d'injustice » éprouvé, comment « tenir bon » dans le soutien aux enfants et continuer de s'appuyer sur l'étayage institutionnel interne qui peut alors être l'objet de toutes les attaques ?

Pour prolonger les différentes démarches construites pour accompagner ces événements (conseil auprès du directeur général qui a su se rendre disponible et à l'écoute et auprès d'avocats, réflexions d'équipes pluri professionnelles soutenues...), une journée de formation collective partagée avec l'équipe de RUEIL, a été organisée en novembre avec l'intervention de Mr MURCIER de l'E.F.P.P. sur les questions de **responsabilités personnelle, professionnelle et collective**, journée qui a vraisemblablement participé à nous aider à reprendre du champ et de la « mesure » pour mener à bien nos missions.

Cette thématique rencontre celle du prochain séminaire du l'AVVEJ : « **Responsabilité dans l'éducation, éducation à la responsabilité** » qui aura lieu fin septembre 2011.

**La seconde moitié de l'année a été caractérisée par l'absence de deux juges sur le sud du 92**, l'un dont le départ n'a pas été remplacé, l'autre du fait d'un congé maternité. Nous observons parallèlement la montée en charge des affaires pénales (notamment les comparutions immédiates) qui impacte fortement la disponibilité des juges des enfants pour l'assistance éducative : renouvellement de mesure d'assistance éducative sans audience et donc sans entendre la famille, audiences expéditives (5 minutes), délais importants à l'échéance des mesures.

Nous avons conscience des difficultés rencontrées par les magistrats dans un contexte contraignant. La fragilisation du cadre judiciaire a un impact direct sur les décisions prises et les capacités des services à les mettre en œuvre.

**Dans le cadre associatif**, nous avons également présenté le document relatif à **l'évaluation interne**, à une commission composée d'administrateurs de l'AVVEJ et de la direction générale, travaux qui ont reçu son approbation.

Dans le prolongement de cette démarche, nous avons réactualisé le document individuel de prise en charge (DIPC) et ses modalités de mise en œuvre, ce qui était un des points d'amélioration repérés par cette évaluation.

**Nous restons mobilisés par la transmission et la formation de nos métiers et pratiques :**

Nous avons accueilli trois personnes en stage : Madame Marie TURCAN en formation CAFERUIS (EFPP-Paris) de janvier à avril, Mademoiselle Leila CHAR en formation d'éducatrice spécialisée (EFPP) de janvier à juillet 2010, ainsi que Madame Véronique DUVALL en formation d'éducatrice de jeunes enfants (Centre St HONORE- Paris) de juin 2010 à mars 2011. Trois stages qui ont apporté beaucoup de satisfactions professionnelles et relationnelles comme ont pu en témoigner les personnes en formation mais également les membres des équipes du service.

L'épineuse question des gratifications vient bien sûr rencontrer la capacité du service à participer à la formation de jeunes professionnels appelés à « assurer la relève » au fil des départs des « anciens ».

**Le personnel :**

Les équipes se sont stabilisées cette année, sans départ et donc sans nouvelle arrivée. Le départ à la retraite des deux chefs de service d'abord pressenti en février 2010 a été reporté par celles-ci en 2011, repoussant ainsi de fait la question sensible de leur succession.

Une secrétaire a été en arrêt maladie pendant près de 6 mois : nous avons pu maintenir un fonctionnement satisfaisant grâce à la mobilisation de la seconde secrétaire et au recrutement en CDD successifs de deux jeunes femmes qui ont su s'adapter rapidement aux besoins du service. Nous avons retrouvé avec plaisir en octobre notre collègue qui a pleinement repris son poste depuis.

Les équipes n'ont pas pu bénéficier pleinement du soutien attendu du médecin psychiatre du fait d'absences régulières sur l'année (formation, arrêts maladie). Nous avons pu ainsi mesurer l'importance d'une stabilité et d'une continuité du travail d'élaboration clinique dans l'accompagnement éducatif des situations familiales particulièrement complexes et fragiles.

Cette préoccupation se retrouvera en 2011 et je souhaite renforcer « l'étayage » technique des équipes éducatives, devant la montée en puissance des troubles psychiques et des dysfonctionnements familiaux ancrés sur plusieurs générations, au travers des nouvelles mesures qui nous arrivent.

Nous rencontrons aussi des difficultés pour nous appuyer sur un partenariat adapté concernant le soin et les thérapies, les moyens existants étant saturés, voire en régression en fonction des territoires. D'une part, les approches médicamenteuses ne peuvent être qu'une des facettes du soin quand il est en place et d'autre part, un service éducatif n'a pas pour vocation de pallier aux manques thérapeutiques.

Nous voyons arriver des mesures où il s'agit d'organiser des placements ou des prises en charges spécialisées : orientation MDPH vers un placement familial thérapeutique, mise en place d'accueils en hôpitaux de jour..., mesures parfois courtes lorsque nous parvenons à mener notre mission à bien mais qui demandent une mobilisation intensive en termes de recherche partenariale, démarches administratives et concertations.

S'agit-il encore de mesures d'accompagnement éducatif, en soutien des parents et au bénéfice des enfants, ou d'une mesure « d'orientation », ce qui nous pose question quant au cadre de nos missions ?

**Marie-Catherine RENEVOT**  
Directrice

Au-delà de ces quelques aspects caractéristiques de cette année mais qui ne résument pas toute la richesse et les affres de nos pratiques, la thématique choisie pour rendre témoignage plus précisément du travail auquel nous « convoquent » les familles, est celle de la **dimension transgénérationnelle** de notre accompagnement.

L'écrit clinique qui suit en rend compte à travers un récit singulier, sachant qu'il ne peut en être autrement, cette singularité des parcours personnels et familiaux auxquels nous participons un temps :

« **SORTIR DE LA HAINE POUR TOUCHER UN PEU AU BONHEUR** »

- UNE HISTOIRE TRANSGENERATIONNELLE -

*Patricia GIERENS - Educatrice spécialisée*

Avec la réflexion de Mmes DANIEL et PRUD'HOMME, chefs de service éducatif, de M GUILLOTEAU, psychologue, et de Mmes BONNET, THALABAS et PRONCHERY, éducatrices spécialisées.

\* *Tous les noms de la famille ont été modifiés*

Dans le cadre des différentes mesures éducatives, judiciaires ou administratives, qui sont confiées à notre service d'A.E.M.O/A.E.A.D, les personnes suivies évoquent leur vécu présent mais aussi, peu ou prou, leur passé et leur histoire familiale. Certaines ne peuvent ou ne veulent pas y accéder, d'autres, au contraire, y parviennent et en parlent souvent. Celles-ci se sentent parfois prises dans des phénomènes de répétition dont elles peinent à se dégager et qui les font souffrir.

La très jeune femme que nous recevons au service de Sceaux en ce début 2002, dans le cadre d'une mesure d'A.E.A.D pour sa fille de deux ans, est dans cette situation de grand mal-être, en recherche de compréhension et d'élaboration de son histoire.

Pendant les huit années que durera cette mesure, nous l'accompagnerons dans cette quête incessante qui concernera également son enfant, ainsi que sa propre mère. En effet, toutes trois vivent alors sous le même toit, dans une relation fusionnelle et surtout « confusionnelle ».

**Les éléments marquants et traumatiques de l'HISTOIRE FAMILIALE :**

Les premiers mots de Mme **Florence COPRANE\***, 18 ans, sont à cet égard éloquents. Avec désolation, elle se présente en disant : « *j'ai pas le papa* ». Elle parle de l'absence du sien, décédé, mais également de celle du père biologique de sa fille, **Eve COPRANE**, née en 1999, qui n'a pas été reconnue par celui-ci.

De son côté, la grand-mère maternelle, Mme **Maya BERVAN**, 57 ans, dont nous faisons ensuite la connaissance à son domicile où elle héberge donc sa fille et sa petite-fille, nous prévient d'emblée : « *j'ai la haine* ». Toute sa vie serait jalonnée de difficultés et de malheurs qu'elle attribue surtout aux hommes qu'elle a connus et envers lesquels sa rancœur est infinie.

De cette histoire familiale qui paraît fort douloureuse, nous recueillons auprès de la mère et de la grand-mère les éléments suivants :

Mme Maya BERVAN naît en 1944 dans une île de l'océan indien, quatrième enfant d'une fratrie de sept. Sa famille étant démunie, elle vient en France à l'âge de 29 ans pour trouver du travail. Elle occupe de nombreux postes de femme de ménage, d'abord « au noir » puis de façon régulière quand elle obtient ses papiers. Peu après son arrivée, elle a une première relation amoureuse avec un homme d'origine maghrébine dont elle a une fille, Naïma. Sa famille, notamment sa mère, s'oppose violemment à cette relation qu'elle rompt finalement.

Elle rencontre ensuite M Vikash COPRANE de la même origine qu'elle. Elle l'épouse rapidement, « *sans trop savoir pourquoi* ». Très vite, le couple connaît de très gros problèmes financiers. Mme Maya COPRANE décide d'envoyer sa fille, âgée de 5 ans, chez sa propre mère au pays, le temps que la situation s'arrange, ce qui ne sera pas le cas. Elle est bientôt enceinte de sa seconde fille, Florence, et les contacts s'effilochent avec Naïma qu'elle ne reverra qu'une fois, avant son retour en France à l'âge

de 18 ans. La jeune femme est alors enceinte et les retrouvailles avec sa mère sont catastrophiques. Elle sera accueillie plusieurs années en centre maternel où elle élèvera sa fille Sara, née en 1997. Florence COPRANE a déjà 13 ans quand elle fait donc la connaissance de sa demi-sœur Naïma. La jalousie et une rivalité exacerbée marqueront sans cesse leurs relations.

Pendant son enfance, Florence COPRANE vit comme une enfant unique avec ses parents, dont elle subit les conflits violents qui s'enveniment gravement au fil du temps.

M. COPRANE travaille comme mécanicien. Il sombre dans l'alcoolisme jusqu'à laisser perdre son emploi et se dégrader sa vie familiale. Il bat sa femme et sa fille et les interventions de la police et des services sociaux se multiplient. La séparation du couple est inévitable. Mère et enfant (Florence a alors 7 ans) quittent leur logement délabré et insalubre pour un accueil en foyer d'urgence, avant d'obtenir un appartement en HLM (qu'elles occupent toujours). Le divorce est prononcé en 1991.

M. COPRANE devient SDF et ne maintient aucun contact avec sa fille ; il décèdera en 1998.

Restée seule avec sa mère qui s'enferme de plus en plus et ne veut recevoir personne chez elle, Florence COPRANE entretient une relation exclusive avec elle. Profondément marquée par tous les événements traumatiques qu'elle a vécus, Florence manifeste des angoisses et des peurs massives au point de ne pas pouvoir dormir seule ; jusqu'à l'âge de 14 ans, elle partage le lit de sa mère et elle est énurétique. Malgré une prise en charge thérapeutique, certes fluctuante pendant plusieurs années, Florence se montre souvent révoltée et agressive, autant envers sa mère qu'auprès de ses camarades d'école et de ses enseignants. Sa scolarité en souffre beaucoup alors qu'elle a de réels potentiels.

A l'adolescence, Florence fréquente un garçon dont elle est rapidement enceinte. Cette grossesse lui fait quitter le « lit de sa mère ». Mme BERVAN et la famille de ce jeune l'exhortent à se faire avorter, ce qu'elle accepte. Un an plus tard, à 15 ans, elle est de nouveau enceinte d'un autre jeune homme avec lequel elle espère construire une relation durable mais celui-ci dénie sa paternité et rompt définitivement le lien avec elle. Florence COPRANE s'oppose alors fortement à sa mère en décidant de garder cet enfant.

Elle bénéficie d'un accompagnement éducatif et thérapeutique important durant cette grossesse où elle révèle pour la première fois les abus sexuels subis de l'âge de 5 ans à 7 ans par un homme âgé auquel ses parents la confiaient quand ils travaillaient. Alors qu'elle veut porter plainte contre lui, elle apprend qu'il est décédé.

**Eve COPRANE**, née en 1999, bénéficie également du suivi éducatif exercé par l'Aide sociale à l'Enfance pour sa mère. Cependant, il est proposé à Mme Florence COPRANE à sa majorité, qu'une mesure soit instituée plus spécifiquement pour son enfant.

Fort préoccupée par l'avenir de sa fille Eve, elle accepte cette mesure, confiée à notre service en 2002. Elle en sera au fil du temps de plus en plus partie prenante pour elle-même et en demandera chaque année le renouvellement.

### **L'ACTION EDUCATIVE ET LE CHEMINEMENT DE LA FAMILLE**

Le cadre, que nous posons comme une nécessité, de rencontres régulières, tous les 15 jours environ, seule ou avec sa fille, soit au domicile, soit au service d'A.E.M.O de Sceaux ou dans d'autres lieux convenus ensemble, est non seulement respecté mais particulièrement investi.

Mère et fille vivant chez la grand-mère maternelle, l'exercice de cette mesure d'A.E.D ne peut se réaliser sans son assentiment. Or Mme BERVAN (qui a repris son nom de jeune fille après son divorce) fera plus qu'ouvrir la porte de son domicile à l'éducatrice qu'elle observe et écoute attentivement dès les premières visites. Elle devient de plus en plus participante à notre accompagnement, comprenant bien cependant qu'il s'articule d'abord par rapport à Eve.

Notre première intervention consiste d'ailleurs à ce qu'Eve COPRANE puisse avoir sa chambre pour elle seule. Nous constatons en effet que mère et grand-mère dorment dans la même chambre que

l'enfant, certes dans des lits différents. Cette configuration représente bien le huis clos familial dans lequel toutes trois sont encore enfermées.

Un tel huis clos pouvait conduire à l'enfermement psychique (folie), ou, comme cela a été le cas dans cette situation, à un passage à l'acte transgressif vers la sexualité. A cet égard, le prénom choisi d'Eve apparaît tout à fait symbolique.

Grâce à une aide financière partielle de notre service, Mme BERVAN peut acheter le matelas qui manquait pour regagner le lit de sa chambre et Mme COPRANE fait l'acquisition d'un canapé-lit qu'elle installe dans le salon/salle à manger. Toutes trois ont désormais leur propre espace dans ce grand appartement de trois-pièces/cuisine et s'en montrent très satisfaites.

Cette première « **séparation** », **fil conducteur de notre action éducative** tout au long de la mesure, ne va pas sans provoquer certains mouvements de résistance. Nous verrons cependant qu'à chaque fois, soit l'une, soit l'autre, s'appuiera sur notre **place de tiers médiateur** pour les dépasser. Ainsi lorsque Mme BERVAN se sert des cauchemars d'Eve pour lui proposer de venir dormir dans son lit, la maman (qui n'y a été que trop elle-même) s'y oppose fermement et nous en informe très vite pour que nous en reparlions.

De même, Eve, dès le début, s'appuie sur chacune de nos rencontres. Elle nous montre par exemple qu'elle ne supporte pas les quêtes affectives incessantes de sa mère qu'elle peut repousser parfois avec force.

Mme COPRANE reconnaît qu'elle cherche sans arrêt des bisous de sa fille, qu'elle prend comme confidente de toutes ses préoccupations, Eve la consolant souvent. Elle comprend qu'elle inverse les rôles mère/fille et modifie progressivement sa position par l'écoute et les conseils que nous lui prodiguons constamment.

Les échanges relationnels que nous favorisons aussi dans les jeux, les multiples sorties, les repas ou goûters partagés ensemble permettent également à la maman d'évoluer et de pouvoir peu à peu poser des repères et des limites stables à son enfant, qui s'en trouve sécurisée.

La relation affective intense entre Mme COPRANE et sa fille se structure et s'équilibre, chacune reprenant sa place. Si Mme BERVAN n'a pu le faire avec ses propres filles, Naïma et Florence, qui ont toutes deux souffert d'un « manque affectif » important, elle réussit en revanche, avec notre soutien, à établir une relation chaleureuse avec Eve, qui le lui rend bien.

Il est nécessaire cependant que nous veillions à ce que Mme BERVAN reste à sa place de grand-mère car ses tentatives d'évincer sa propre fille dans la prise en charge d'Eve seront fréquentes.

Elle ne cache pas d'ailleurs qu'elle voudrait garder l'enfant, sans la mère, avec laquelle elle est souvent en conflit dans la vie quotidienne. Mme BERVAN ne cesse de dévaloriser sa fille aux yeux d'Eve. Nous ne découvrirons à quel point que bien plus tard.

Cela prendra trois années avant que Mme COPRANE n'ose nous dire que sa mère la prive parfois de nourriture. Bien qu'elle lui donne une participation d'au moins 350 €/mois (ce qui règle les  $\frac{3}{4}$  du loyer), Mme BERVAN peut réclamer davantage à sa fille. Quand elle est en colère contre elle, elle ne fait à manger que pour Eve et elle-même, interdisant à Florence d'y « toucher ». Ce fonctionnement cessera après notre intervention. Cependant, Mme BERVAN continuera à mettre des denrées en réserve dans sa chambre fermée (surtout des gâteaux).

La privation marque la vie de Mme BERVAN, qui, enfant, n'aurait pas reçu d'amour parental. Adulte, elle a connu longtemps la détresse matérielle et affective et reste dans ce cheminement, ne s'autorisant aucune relation amicale, ni aucune sortie hors de son emploi d'auxiliaire...dans un foyer mère/enfants (est-ce un hasard ?).

Malgré ses faibles ressources et un état de santé déclinant l'obligeant à diminuer peu à peu son temps de travail, Mme BERVAN n'aura jamais de dettes, gérant son budget au plus juste.

« Compter » sur le plan pécuniaire et sur le plan affectif est plus que jamais inextricablement lié dans cette situation familiale.

Naïma exerce d'ailleurs la profession de comptable et Florence COPRANE se destine au même projet professionnel. Nous devons la soutenir particulièrement dans cette voie car la reprise de ses études est ardue. Après un BEP de Comptabilité qu'elle obtient en 2003, Mme COPRANE n'arrive pas à poursuivre son cursus scolaire et son état dépressif latent s'aggrave.

Elle vit alors du RMI, trouve quelques emplois temporaires mais elle est le plus souvent en inactivité. Ce **temps de réflexion et d'élaboration** que nous menons avec elle pendant trois ans environ se révèle finalement très constructif.

En effet, Florence COPRANE se consacre beaucoup à sa fille qui bénéficie de cette attention privilégiée dont Eve a besoin car, en maternelle, elle est plutôt inhibée et rêveuse. Sa mère, avec notre soutien, aide Eve à s'extérioriser et à s'ouvrir aux autres.

Mme COPRANE accepte d'inscrire son enfant au centre de loisirs, puis à certaines activités, comme la danse rythmique. Enfin, plus tard, non sans crainte, elle la laisse partir dans un premier séjour individuel de vacances en gîte d'enfants.

A partir de ses 4 ans, Eve partira régulièrement dans ce même gîte tous les ans où elle pratiquera avec grand plaisir l'équitation, et elle profitera aussi de nombreux séjours en famille d'accueil en Suisse.

Mme COPRANE, puis Mme BERVAN nous sollicitent également pour des séjours de vacances familiales, ce qu'elles n'avaient jamais expérimenté. Leurs vacances à la Baule en VVF avec Eve sont pour elles des souvenirs inoubliables.

Pour tous ces projets, compte tenu des faibles revenus familiaux, nous demandons des aides financières à l'Aide Sociale à l'Enfance ou à notre service, mais Mme COPRANE, comme Mme BERVAN, tiennent toujours à participer au maximum.

Plus tard, Mme COPRANE achètera d'ailleurs seule une chambre complète pour Eve et elle équipera progressivement tout le salon (table, buffet, nouvelle télévision...).

**Les ouvertures** vers l'extérieur, indispensables, que nous ne cessons de favoriser, se font parallèlement à celles qui concernent « l'intérieur », aussi bien du domicile que des personnes elles même, ce qui va souvent de pair.

Pendant cette période d'inactivité professionnelle, Mme COPRANE part à la recherche de son histoire, particulièrement de sa filiation paternelle. Avant de décéder, M Vikash COPRANE lui a laissé une carte postale où il formulait des vœux pour elle en l'assurant de son affection. Mme COPRANE, bien qu'elle ait des souvenirs effrayants de ce père violent, se rappelle aussi quelques moments de tendresse avec lui (qu'elle n'a pas eus avec sa mère). Elle voudrait connaître le passé de son père et nous l'encourageons vivement à reprendre contact avec son oncle paternel et sa famille qui habitent dans la région parisienne, ce qu'elle fera.

Contrairement à ce qu'elle pensait, elle n'est pas rejetée alors, comme elle l'avait été auparavant. Ses questions trouvent enfin des réponses, même si elles sont très incomplètes. Cela lui permet de se rendre pour la première fois sur la tombe de son père, puis de laisser enfin émerger tout son chagrin dans les semaines qui suivent.

Florence COPRANE s'interroge également sur ses relations amoureuses. En dehors du père d'Eve, prénommé Gilles, qui avait son âge, elle se rend compte qu'elle recherche toujours des hommes plus mûrs, qui ont pour elle une image paternelle. Pendant plusieurs années, elle aura une relation épisodiquement amoureuse avec son meilleur ami, Ahmed. Enceinte de lui, elle prendra seule la décision d'interrompre cette grossesse, ce qui mettra fin à leur histoire. Pour autant, elle gardera toujours avec lui des liens amicaux.

Ahmed qui connaît Eve depuis sa naissance est le seul homme que Mme BERVAN accepte de recevoir chez elle.

L'enfant lui est très attaché et Ahmed au fil du temps, joue auprès d'elle un rôle de père substitutif. Eve connaît cependant ses origines car sa mère, avec notre aide, lui en a parlé. Mme COPRANE a même tenté de renouer un contact avec Gilles (qui habite le même quartier) et lui a présenté Eve (à 4 ans) mais celui-ci a toujours nié sa paternité. Les rencontres fortuites avec les parents de Gilles n'auront aucune suite.

Si l'accès de ce côté de sa famille lui est barré actuellement, nous travaillons particulièrement pour qu'Eve puisse connaître le plus possible sa lignée maternelle, ce qui correspond au désir de sa mère. Avec notre appui, Mme COPRANE renoue le lien avec sa sœur Naïma et surtout avec la fille de celle-ci, Sara, plus âgée qu'Eve de 2 ans. Eve et Sara deviennent très proches. Malgré une nouvelle rupture au moment de la deuxième grossesse de Naïma et de la naissance de son fils Matthéo, le contact ne sera pas perdu et se renouera plus tard.

Mme BERVAN se permet aussi d'exprimer son souhait d'autres retrouvailles familiales, à savoir celles avec sa mère, qui se font finalement début 2006 dans son pays natal. La longue préparation de ce voyage en assure la réussite. Mme BERVAN est accueillie pour la première fois très affectueusement par sa mère à laquelle elle peut parler sans agressivité de ses souffrances d'enfant.

**L'année 2006 est une année charnière dans la situation familiale et dans la mesure éducative.** Elle est celle de nouvelles ouvertures pour toute la famille et aussi celle d'un repositionnement fondamental.

La scène de violence aiguë qui oppose Mme COPRANE à sa mère au mois d'Août 2006 est en effet révélatrice de conflits bien plus importants entre elles qu'elles ne le disaient jusqu'alors.

Mme BERVAN appelle notre service en urgence prétendant que sa fille a voulu l'étouffer au cours d'une querelle extrême. S'il n'en est rien dans les faits mêmes, ce qu'elle finira par reconnaître, il s'avère que Mme COPRANE cherchait à la faire taire. Effectivement, les propos que reprend sans vergogne Mme BERVAN devant nous, sont aussi violents que des coups et nous apprenons alors qu'ils seraient pratiquement quotidiens. Mme BERVAN traite sa fille de « prostituée » en des termes orduriers et d'une cruauté insupportable, l'accusant même d'être responsable des abus qu'elle a subis, enfant.

Cette situation de crise où mère et fille sont aussi entendues par la chef de service de l'A.E.M.O, Mme DANIEL, fait l'objet d'un signalement à l'Aide Sociale à l'Enfance dans lequel nous demandons une entrevue avec l'inspectrice. Celle-ci indique qu'un placement d'Eve est possible si de tels conflits perdurent. Mme BERVAN reconnaît avoir déversé à tort sur sa fille toute la haine qui la ronge. Elle dit aussi combien qu'elle est jalouse du lien privilégié entre Eve et sa maman. De son côté, Mme COPRANE souligne qu'elle n'était pas en capacité de quitter sa mère et qu'elle n'a pas suffisamment protégé sa fille. Ainsi que nous le préconisons déjà à l'une et à l'autre, une aide psychologique leur est vivement recommandée.

**La crainte du placement de l'enfant a un effet mobilisateur immédiat et dans la durée.**

Maya BERVAN entame alors un suivi thérapeutique mais vient nous dire au service de Sceaux...deux ans plus tard, qu'elle n'arrive pas encore à parler du secret qui « étouffe » depuis l'enfance : le viol subi à 10 ans par un jeune homme voisin et la réponse parentale de la retirer définitivement de l'école pour garder le silence, ce qu'elle a vécu comme un double traumatisme.

Les invectives qu'elle adressait à Florence, elle les a entendues, enfant, par sa propre mère. La répétition n'a pu être évitée, tant pour les abus que pour les conséquences. Suite à cet entretien, Mme BERVAN pourra en parler avec son thérapeute.

Suite à la violente altercation avec sa mère, Florence COPRANE, de son côté, veille à éviter toute nouvelle querelle et sort dès que le ton risque de trop monter. Mme BERVAN ne prononcera plus d'ailleurs aucune parole insultante envers elle.

Florence COPRANE envisage d'autre part, pour la première fois, d'accéder à un logement indépendant, ce qui lui permettrait de sortir davantage encore du huis clos familial. Elle sait qu'il lui faut pour cela un travail mais tient à poursuivre ses études de comptabilité, et elle réussit enfin à entrer en contrat en alternance...en Octobre 2006. Elle obtient son BAC PRO avec mention assez bien en Juin 2007 et décide de continuer pour passer son BTS en deux ans. Elle le manquera en Juin 2009 mais elle négociera de refaire sa deuxième année pour se représenter en 2010.

### **La scolarité d'Eve COPRANE subit les aléas des interactions familiales.**

A partir de septembre 2005, Eve COPRANE est dans ses premiers apprentissages du Primaire qui se révèlent assez difficiles. Elle souffre de la pression de sa mère qui pense qu'elle va redoubler son CP, comme elle, et son comportement se dégrade au point que les remontrances des enseignants se multiplient. Eve se met à insulter ses camarades avec lesquels elle s'affronte aussi physiquement et se montre arrogante envers ses professeurs.

Nous intensifions alors les rencontres avec les équipes scolaires, en présence ou non de la mère et de l'enfant. Mme COPRANE entend les conseils prodigués et cesse les pressions.

Nous comprendrons finalement que la dégradation du comportement d'Eve était en lien avec les échanges violents entre sa mère et sa grand-mère, dans lesquels elle était « empêtrée ».

Cependant, même quand le climat familial sera apaisé durablement, il lui faudra beaucoup de temps pour modifier ses attitudes. Nous lui proposerons alors des rencontres individuelles et un suivi thérapeutique sera mis en place en 2007.

Eve qui ne redouble aucune classe, se stabilise à partir du CE2 et ses résultats s'améliorent. Le dernier point fait en CM2 est positif, surtout au niveau de son comportement : Eve se montre épanouie, agréable et bonne camarade, participante en classe et pleine d'humour. Elle est prête à entrer en 6<sup>ième</sup>.

L'évolution positive de la situation, qui a nécessité beaucoup de temps, nous amène à envisager avec la famille une **fin progressive de l'aide éducative pour début 2010**.

Les ouvertures engagées se poursuivent, ainsi que le travail d'individuation. Les portes du domicile sont désormais ouvertes à la famille et aux ami(e)s. Mme COPRANE, Mme BERVAN et Eve sortent aussi pour voir leurs propres relations à l'extérieur.

Pour son 65<sup>ième</sup> Anniversaire et sa mise à la retraite, Mme BERVAN a autour d'elle ses deux filles, Naïma et Florence, et ses trois petits-enfants : Sara, Eve et Matthéo.

Avant son départ en Novembre 2009, pour retrouver sa mère dont elle veut profiter pendant les six premiers mois de sa retraite, Mme BERVAN, qui ne craint plus du tout de laisser sa fille gérer la maison, tient à nous dire au revoir dans le cadre du service à Sceaux. C'est là qu'elle nous remercie de l'avoir aidée à « *sortir de la haine pour toucher un peu au bonheur* ».

Mme COPRANE peut enfin entamer un suivi thérapeutique avant l'été 2009. Elle ne cache pas son appréhension de l'arrêt de la mesure éducative. Lors de notre dernière rencontre au service en Janvier 2010 avec elle et Eve, les émotions affluent de part et d'autre.

Ainsi s'achève la mesure d'AEAD qui marque le début d'autres cheminements personnels et familial pour trois générations différenciées...

*« L'enfant naît et se développe dans le berceau psychique de la famille où il puise son héritage ».... « Il est surtout nécessaire de lui permettre de s'approprier cette histoire, de la penser, la fantasmer.... Fondé sur les capacités individuelles de chacun, ce travail nécessite certaines*

*conditions partagées par l'enfant et son groupe d'appartenance. Il s'agit de la co-naissance de son histoire ». Extrait du livre : « La part des Ancêtres » d'Alberto EIGUER.*

## L'activité:

Le service est habilité pour 92 mesures familiales incluant enfants et parents voire familles élargies.

- Nombre de journées prévues en 2010 : 33 945
- Nombre de journées réalisées en 2010 : 34 583

	A.S.E. 92		A.S.E. Autres D		P.J.J.	TOTAL
	Admi	Judic	Admi	Judic		
2008	6 207	18 396	732	9 153	133	34 621
2009	7 053	18 156	426	8 081	51	33 767
2010	9 660	15 975	14	8 934		34 583

**En 2010**, nous avons eu **118 prises en charge familiales** représentant **217 personnes** accompagnées :

EFFECTIF : PRISES EN CHARGE FAMILIALES	Décision justice A.E.M.O	Décision administrative A.E.A.D.	TOTAL PRISES EN CHARGE FAMILIALES
Mesures au 31/12/2009	69	25	94
Mesures confiées dans l'année 2010	18	6	24
Fins de mesures en 2010	23	7	30
Effectif au 31/12/2010	62	26	88
Nombre total de prises en charge familiales suivies au cours de l'année 2010	85	33	<b>118</b>

Nous ne pratiquons pas « les listes d'attente » et informons juges et responsables territoriaux de nos capacités de prises en charge au plus près de leur demande. De ce fait nous avons peu de visibilité globale des besoins non couverts. Nous avons reçu **49 mesures et demandes** de prise en charge en 2010 pour **24 admissions réalisées**. 6 demandes non abouties correspondent à une erreur d'orientation en lien avec l'âge des enfants concernés ou du fait de la nature du danger, 6 demandes sont restées sans suite de la part de l'A.S.E. et 12 réponses négatives ont été faites par le service du fait du manque de places dans des délais raisonnables. Les juges dans ce cas soit nous adressent une main levée et réorientent vers d'autres services, soit un relais est mis en place essentiellement avec les services de l'A.S.E. (PMI, Pouponnière, CVS, etc) sur quelques mois puis les mesures sont réorientées sur notre service. 1 mesure nous a été adressée pour une prise en charge 6 mois plus tard en 2011 (sortie de pouponnière).

Nous avons eu moins de demandes sur le dernier semestre, en lien avec la vacance de postes de deux magistrats sur les secteurs 7 et 8 qui sont ceux qui nous sollicitent le plus habituellement. Nous finissons l'année avec moins de mesures : 88, en lien également avec le départ en retraite des chefs de service (2X4 mesures : - 8).

ENFANTS	COUPLES	PARENTS ISOLES	TIERS D'UNE DIGNITÉ DE CONFIANCE	TOTAL*
128	28	56	5	217

\* hors enfant de la fratrie non confié

**Evolution du nombre de mesures suivies :**



Nous constatons une légère baisse des AEMO qui reste cependant supérieure aux résultats 2006 et une petite augmentation des AED. L'absence des deux juges des secteurs de proximité et l'évolution du dispositif de Protection de l'Enfance peuvent éclairer cette évolution par rapport aux 3 années précédentes.

**Durée des mesures terminées dans l'année 2010 :**

**30 mesures**

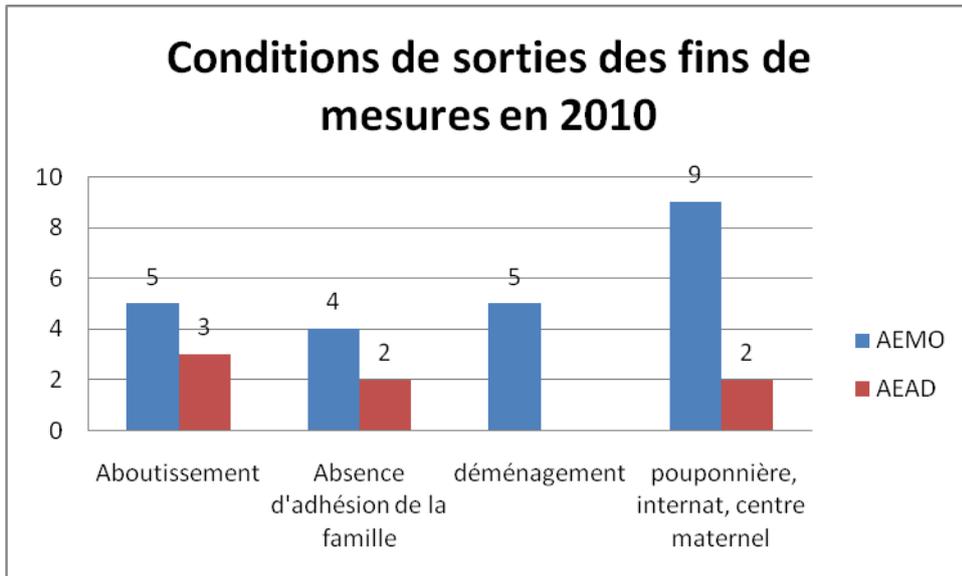
- 3 fins de mesure d'AEMO devenues mesures d'AED
- 2 fins de mesure d'AED devenues mesures d'AEMO

	0-3 mois	4-6 mois	7-9 mois	10-12 mois	1-2 ans	2-3 ans	4-5 ans	6-10 ans	10-15 ans	15 ans	Total
AEMO		3	3	1	5	5	2	4			23
AED		1		1	1	1	1	1	1		7

La nature du travail « petite enfance » mené par le service demande une durée nécessaire aux besoins de stabilité des très jeunes enfants et à la complexité des situations familiales. Les mesures d'AEMO permettent de maintenir pour les jeunes enfants la présence auprès des parents au mieux du possible dans les premières années.

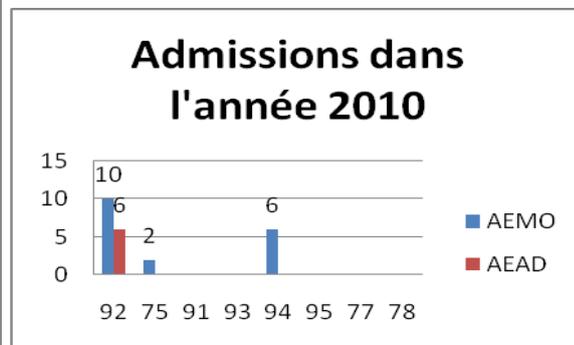
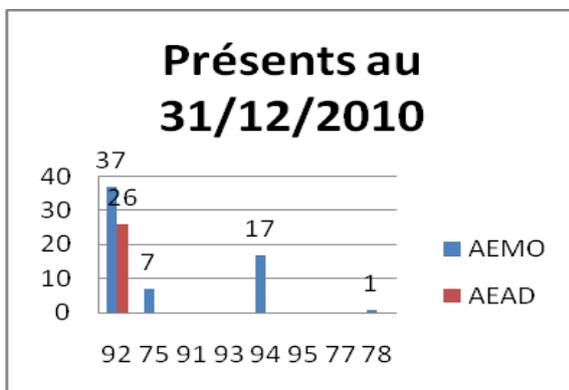
Cependant il est parfois nécessaire d'organiser des placements soit parce que les possibilités parentales n'évoluent pas au rythme des besoins de l'enfant, soit parce que des événements familiaux nécessitent une séparation protectrice. L'accompagnement éducatif mené permet souvent de construire ces séparations en y préparant enfants et parents (séjours séquentiels) pour une appropriation par ces derniers du projet éducatif favorable à leur enfant.

Nous avons également été confrontés à des placements rapides voire en urgence en début de mesures qui nous questionnent sur les choix d'orientation en matière de Protection de l'Enfance.



Soit 30 mesures en 2010

#### DEPARTEMENT D'ORIGINE :



Notre activité reste majoritaire sur le département des Hauts de Seine puis sur le sud du Val de Marne correspondant aux facilités d'accès par les transports pour les familles.

**En conclusion**, si nous faisons un excédent d'activité modéré (+ 638 journées), nous finissons l'année 2010 avec une baisse de mesures (88/92) en rapport avec les éléments indiqués. Cela implique que nous débutons 2011 en sous activité relativement avec nos capacités de prise en charge. Nous espérons rétablir et nos moyens et notre activité sur l'année 2011.

**Marie-Catherine RENEVOT**  
Directrice

**Service d'Action Educative en Milieu Ouvert « AEMO »**

11, rue Michel Charaire 92330 Sceaux • Téléphone 01.47.02.66.33 • Télécopie 01.47.02.36.28  
contact.aemosceaux@avvej.asso.fr

Association Vers la Vie pour l'Education des Jeunes • Reconnue d'Utilité Publique • Groupement Vers la Vie • [www.avvej.asso.fr](http://www.avvej.asso.fr)